



Lettre-circulaire aux technologues orthopédiques 2024/04

Données de contact: voir à la fin de cette circulaire
Nos références: 1260-1270/OMZ-CIRC/TechOrtho-2024-04-F

Bruxelles, le 12 juillet 2024

Bonjour,

Ci-dessous vous trouverez la circulaire aux technologues orthopédiques concernant ticket modérateur chaussures orthopédiques.

1. Adaptation du ticket modérateur pour les chaussures orthopédiques

Au Moniteur belge du 27 juin 2024 est paru l'arrêté royal du 9 juin 2024 modifiant le ticket modérateur pour les chaussures orthopédiques. Cet arrêté royal, qui figure en [annexe 1](#), entre en vigueur le 1^{er} août 2024.

Les bénéficiaires qui relèvent de la catégorie A devront payer un ticket modérateur légèrement plus élevé, tandis que pour les catégories B & C le ticket modérateur sera réduit. L'objectif principal est d'assurer une accessibilité et une équité maximales pour toutes les catégories de chaussures orthopédiques.

Le texte coordonné des articles 27 et 29 de la nomenclature sont disponibles sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :

[Nomenclature article 27 | INAMI \(fgov.be\)](#)

[Nomenclature article 29 - INAMI \(fgov.be\)](#)

Les tableaux complets des tarifs des articles 27 et 29 de la nomenclature sont disponibles sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :

[Honoraires, prix et remboursements des bandagistes | INAMI \(fgov.be\)](#)

[Honoraires, prix et remboursements des orthopédistes - INAMI \(fgov.be\)](#)

2. Informations pratiques

Notre site internet :

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet www.inami.be > [Professionnels](#) > [Technologues orthopédiques](#).

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : www.inami.be > [Programmes web](#) > « [Rechercher un dispensateur de soins](#) ».

Nos données de contact :

Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.70.99 (call center) : le lundi et le jeudi de 13h à 16h, le mardi et le vendredi de 9h à 12h.

Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-mail: TO@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center) : le lundi et le jeudi de 13h à 16h, le mardi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI).

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur général des Soins de santé